

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr. **Mohamed SALAH BEN AFIA** et Mr. **Chiheb GHANMI**.

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	1 291 982	984 800	307 182	105 438
AC13 Fonds de commerce			-	-
AC14 Acomptes versés	389 795	-	389 795	-
	1 681 777	984 800	696 976	105 438
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	935 628	667 640	267 989	184 261
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	2 066 420	1 366 597	699 823	197 361
	3 002 048	2 034 236	967 812	381 622
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	13 744	787 616	
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	13 900 043	503 589	13 396 455	9 309 071
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	197 603 914		197 603 914	158 746 229
AC334 Autres prêts	417 582		417 582	463 561
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	30 000 000		30 000 000	16 800 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	385 788		385 788	381 583
	243 108 688	517 333	242 591 355	185 700 445
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	2 983 943		2 983 943	2 774 291
AC520 Provisions d'assurance vie	394 649		394 649	462 644
AC530 Provision pour sinistres (vie)	337 690		337 690	343 384
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	15 615 827		15 615 827	15 933 150
AC540 Provision pour PB (vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	602 242		602 242	567 971
	19 934 352	-	19 934 352	20 081 440
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	909 304		909 304	1 530 009
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	23 343 307	3 896 390	19 446 917	15 829 057
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	2 032 152	488 294	1 543 858	1 459 438
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	4 995 499	780 205	4 215 294	1 218 874
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	23 089		23 089	15 086
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	330 007		330 007	1 030 345
AC633 Débiteurs divers			-	-
	31 633 358	5 164 889	26 468 469	21 082 809
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 238 896		5 238 896	4 404 130
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	3 035 764		3 035 764	2 415 990
AC722 Autres charges a repartir	532 814		532 814	375 416
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	6 277 474		6 277 474	5 127 147
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	15 084 948	-	15 084 948	12 322 684
TOTAL ACTIFS	314 445 171	8 701 258	305 743 913	239 674 438

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2016	31/12/2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	10 829 656	8 546 119
CP5 Résultats reportés	16 006	94 307
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	32 845 662	30 640 426
CP6 Résultat de l'exercice	4 320 875	4 427 805
Total capitaux propres avant affectation	37 166 537	35 068 231
<u>PASSIFS</u>		
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	25 849 337	-
	25 849 337	
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	400 000	400 000
	400 000	400 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	17 567 830	14 449 319
PA320 Provision pour assurance vie	109 582 547	81 872 969
PA330 Provision pour sinistres (vie)	5 172 069	4 614 957
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	78 688 077	78 399 764
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	55 927	84 238
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 459 443	1 183 209
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	1 591 518	780 094
	214 117 411	181 384 549
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	13 794 262	12 182 550
	13 794 262	12 182 550
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	6 210 307	4 789 877
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	4 712 106	3 022 320
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	199 394	155 416
PA633 Etat ,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	1 434 900	1 239 182
PA634 Créiteurs divers	1 193 182	926 086
PA64 Ressources spéciales		
	13 749 889	10 132 882
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	666 477	506 227
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif		
PA72 Ecart de conversion		
	666 477	506 227
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	305 743 913	239 674 438

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie
Arrêté au 31 Décembre 2016**

(Unité : en Dinars)

	Opérations Brutes 31/12/2016	Cessions et rétrocession 31/12/2016	Opérations Nettes 31/12/2016	Opérations Nettes 31/12/2015
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	51 926 825	-13 040 233	38 886 592	36 001 953
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-3 118 511	209 652	-2 908 859	-1 333 606
	48 808 314	-12 830 581	35 977 732	34 668 347
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	5 006 784		5 006 784	4 668 636
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>	0		0	0
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-30 342 591	4 567 842	-25 774 750	-25 077 794
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-288 313	-317 323	-605 636	-2 907 758
	-30 630 904	4 250 518	-26 380 386	-27 985 552
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	-811 424		-811 424	-192 154
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-276 234	34 271	-241 963	-81 141
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-11 559 432		-11 559 432	-10 447 781
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	625 116	-160 250	464 866	377 646
CHNV43 Frais d'administration	-4 289 951		-4 289 951	-3 408 072
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		2 739 317	2 739 317	2 974 501
	-15 224 267	2 579 067	-12 645 200	-10 503 705
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-339 761	-339 761	-363 673
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> <u>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</u>	6 872 268	-6 306 485	565 783	210 758

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2016	Cessions et rétrocession 31/12/2016	Opérations Nettes 31/12/2016	Opérations Nettes 31/12/2015
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	44 078 397	-2 191 958	41 886 439	25 674 174
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	6 627 365		6 627 365	4 931 359
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	6 627 365	0	6 627 365	4 931 359
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-9 382 557	784 257	-8 598 301	-4 185 054
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-557 112	-5 694	-562 806	-47 869
	sous total 3	-9 939 669	778 563	-9 161 107	-4 232 923
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-27 709 578	-67 994	-27 777 573	-16 643 298
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	28 311	484 818	513 129	649 742
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-5 985 502		-5 985 502	-4 648 206
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-5 342		-5 342	13 202
CHV43	Frais d'administration	-657 709		-657 709	-521 339
CHV44	Commission recues des réassureurs		354 691	354 691	231 034
	sous total 5	-6 648 553	354 691	-6 293 862	-4 925 309
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-107 612	-11 955	-119 566	-131 732
CHV 92	Correction de valeur sur placement				0
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				0
	sous total 6	107 612	-11 955	-119 566	-131 732
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	6 328 661	-653 835	5 674 826	5 322 013

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars)

		31/12/2016	31/12/2015
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	565 783	210 758
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5 674 826	5 322 013
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	6 689 745	5 698 384
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	6 689 745	5 698 384
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-319 871	-163 106
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-5 006 784	-4 668 636
PRNT2	Autres produits non techniques	70 496	55 937
CHNT3	Autres charges non techniques	-377 228	-203 389
	Résultat provenant des activités ordinaires	7 296 967	6 251 960
CHNT4	Impôts sur le résultat	-2 327 370	-1 824 155
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-2 327 370	-1 824 155
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	4 969 597	4 427 805
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-648 722	-
	Résultat net de l'exercice	4 320 875	4 427 805

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	91 188 720	77 150 853
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 34 539 932	- 31 216 341
- Encaissement des primes reçues acceptations	690 645	731 855
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 443 105	- 548 211
- Commissions versées sur les acceptations	- 197 389	3 531
- Décaissements des primes pour les cessions	- 11 294 327	- 14 737 454
- Encaissement des sinistres pour les cessions	3 848 412	4 122 737
- Commissions recues sur les Cessions	2 392 153	2 960 704
- Commissions versées aux intermédiaires	- 6 275 261	- 8 344 481
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 11 920 839	- 7 955 601
- Variation des dépôts auprès des cédantes	- 922 209	- 326 431
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 157 160 997	- 72 554 471
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	101 816 240	39 588 453
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 9 199 509	- 8 473 630
- Produits financiers reçus	10 912 862	9 754 033
- Impôt sur les bénéfices payés	- 2 203 743	- 1 894 207
Autres mouvements	1 127 180	1 258 347
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	- 22 181 097	- 10 480 314
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	57 827
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-	57 827
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	16 800 000
- Dividendes et autres distributions	- 2 018 530	- 6 938 390
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales	25 849 337	
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	23 830 806	9 861 610
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidité	12 089	- 7 767
Variation de trésorerie	1 661 798	- 568 644
Trésorerie de début d'exercice	1 799 845	2 368 489
Trésorerie de fin d'exercice	3 461 643	1 799 845

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2016

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploités : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2016 a connu les faits marquants suivants :

- Lancement des travaux de mise en place du plan stratégique 2016-2020 :
 - Préparation du lancement des 15 nouvelles agences pour janvier 2017
 - Acquisition d'un local à usage commercial dans le grand Tunis
 - Mise en place d'une entité Actuariat et Gestion des Risques
- Accélération du rythme de vente des produits de Bancassurance
- Choix d'une nouvelle signature institutionnelle : Assurons l'avenir ensemble
- Lancement d'une campagne de communication.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

• Coût d'entrée des placements

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

• Evaluation des placements en date d'arrêt

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2016 un montant net de 696 976 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2015	Acquisitions	Valeur Brute au 31/12/2016	Amortissements			Valeur nette 2016
				01/01/16	Dotations 2016	31/12/16	
Logiciels	1 011 780	280 202	1 291 982	906 342	-78 459	984 800	307 182
Acomptes versés	0	389 795	389 795	0	0	0	389 795
Total	1 011 780	669 997	1 681 777	906 342	-78 459	984 800	696 976

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2016 un montant net de 967 812 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2015	Acquisitions	Vente	Valeur Brute au 31/12/2016	Amortissements			Valeur nette 2016
					01/01/16	Dotations 2016	31/12/16	
AAI	788 917	146 711		935 628	604 656	-62 983	667 640	267 989
M. TRANSPORT	88 060	131 991		220 050	70 305	-27 820	98 124	121 926
M.INFORMATIQUE	839 501	275 805		1 115 306	709 750	-127 290	837 039	278 266
M M B	450 882	156 451		607 332	401 027	-30 406	431 433	175 899
Immobilisations en cours	0	123 732		123 732	0	0	0	123 732
Total	2 167 359	834 689	0	3 002 048	1 785 738	-248 499	2 034 236	967 812

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2016 un montant net de 242 591 355 DT contre un montant de 185 700 445 au 31/12/2015 soit une augmentation de 56 890 910 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Placement immobiliers	801 360	0
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	13 900 043	9 560 656
Obligations et autres titres à revenu fixe	197 603 914	158 746 229
Autres prêts	417 582	463 561
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	30 000 000	16 800 000
Autres Dépôts	0	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	385 788	381 583
Provisions pour dépréciation des Placements	-517 333	-251 584
Total	242 591 355	185 700 445

Le 27/12/2016 Assurances BIAT et la BIAT ont conclus une convention cadre pour la réalisation des opérations de pension livrée. Une première opération de pension livrée a été réalisée le 28/12/2016 pour

un montant total de 25.8MD et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (25 430 bons) pour une période de 20 jours.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2016 un montant net de 19 934 352 DT contre 20 081 440 DT au 31/12/2015 soit une régression de 147 088 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net		Variation
	31/12/2016	31/12/2015	
- Provisions pour primes non acquises	2 983 943	2 774 291	209 652
- Provisions d'assurances vie	394 649	462 644	-67 995
- Provisions pour sinistres vie	337 690	343 384	-5 694
- Provisions pour sinistres non vie	16 218 069	16 501 121	-283 052
Total	19 934 352	20 081 440	-147 088

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2016 un montant net des provisions de 26 468 469 DT contre 21 082 809 DT au 31/12/2015 soit une augmentation de 5 385 660 DT :

AC611– Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net		Variation
	31/12/2016	31/12/2015	
- Primes acquises non émises Construction	833	142	691
- Primes acquises non émises Transports	16 815	103 507	-86 692
- Primes acquises non émises Incendie	598	8 425	-7 827
- Primes acquises non émises Risques Divers	0	0	0
- Primes acquises non émises RC Général	47 832	312 357	-264 525
- Primes acquises non émises GPE MAL	631 821	755 996	-124 175
- Primes acquises non émises Acc CORP	58 780	86 721	-27 941
- Primes acquises non émises Vie	152 625	262 860	-110 235
Total	909 304	1 530 009	-620 705

AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net		Variation
	31/12/2016	31/12/2015	
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	3 145 121	2 914 448	230 673
- Créances affaires directes en cours	2 396 688	2 561 417	-164 729
- Créances courtiers d'assurances en cours	17 801 497	13 634 127	4 167 370
- Provisions pour créances douteuses (*)	-3 896 390	-3 280 935	-615 454
Total	19 446 917	15 829 057	3 617 860

(*) Au 31/12/2016 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 3 896 390 DT calculée comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2016 ce poste totalise un montant total Net de 1 543 858 DT contre 1 459 438 DT au 31/12/2015 soit une augmentation de 84 420 DT.

Au 31/12/2016 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 488 294 DT calculées comme suit :

	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2016 un montant net de 4 215 294 DT contre 1 218 874 DT au 31/12/2015 soit une évolution de 2 996 420 DT.

Au 31/12/2016 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 780 205 DT calculée comme suit :

	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	Montant Net		Variation
	au 31/12/2016	au 31/12/2015	
- Personnel	23 089	15 086	8 003
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	330 007	1 030 345	-700 338
Total	353 096	1 045 431	-692 335

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2016 de 5 238 896 DT contre 4 404 130 DT au 31/12/2015.

Libellé	Montant net		Variation
	31/12/2016	31/12/2015	
- Comptes courants bancaires	3 460 881	1 798 863	1 662 018
- Caisse	761	982	-220
- Valeurs a l'encaissement	1 010 383	1 331 271	-320 888
- Caisse du trésor public	766 871	1 273 015	-506 144
Total	5 238 896	4 404 130	834 766

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2016, le solde est de 3 035 764 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
- FAR Auto	1 055 552	909 125	146 427
- FAR Transports	9 636	9 517	120
- FAR Incendie	1 397 752	1 128 109	269 643
- FAR R. Divers	54 491	35 113	19 378
- FAR RCG	284 995	156 667	128 327
- FAR Construction	174 888	116 069	58 820
- FAR Maladie	324	921	-597
- FAR Acc Corporel	46 428	43 430	2 997
- FAR Vie	11 698	17 040	-5 342
<u>Total</u>	<u>3 035 764</u>	<u>2 415 990</u>	<u>619 774</u>

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 524 216 DT au 31/12/2016 contre 375 416 DT au 31/12/2015.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus au 31/12/2016 sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent un montant total de 6 277 474 DT contre 5 127 147 DT au 31/12/2015.

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2016, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestisse- ments exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissement s exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2015 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2015 avant affectation	22 000 000	1 000 000	4 800 000			2 500 000	246 119		94 307	4 427 805	35 068 231
Autres Mouvements							-242 569				-242 569
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2015											0
-Réserves Légales		226 106								-226 106	0
- Réserve pour réinvestissement						2 000 000				-2 000 000	0
-Dividendes										-1 980 000	-1 980 000
-Fonds Social							300 000			-300 000	0
-Résultats reportés									-78 301	78 301	0
-Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2016										4 320 875	4 320 875
Solde au 31 12 2016 Avant affectation	22 000 000	1 226 106	4 800 000	0	0	4 500 000	303 550	0	16 006	4 320 875	37 166 537

PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 25 849 337 DT au 31 décembre 2016 correspondant à une opération de pension livrée (voir note AC3).

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 214 117 411 DT contre 181 384 549 DT en 2015 soit une augmentation de 32 732 862 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 17 567 830 DT en 2016 contre 14 449 319 DT en 2015 soit une évolution de 3 118 511 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
- Auto	7 343 429	6 527 241	816 187
-Transports	362 611	688 954	-326 343
- Incendie	5 042 544	4 041 967	1 000 577
- Constructions	1 946 253	1 379 965	566 288
- RCG	2 025 530	1 047 538	977 992
- R. Divers	431 333	395 747	35 586
- G Maladie	214 291	172 908	41 383
- Acc Corporels	201 838	194 997	6 841
Total	17 567 830	14 449 319	3 118 511

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 109 582 547 DT au 31/12/2016, contre 81 872 969 DT au 31/12/2015 soit une évolution de 27 709 578 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2016, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 5 172 069 DT contre 4 614 957 DT en 2015 soit une évolution de 557 112 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2016 un montant de 78 688 077 DT contre 78 399 764 DT en 2015 soit une évolution de 288 313 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2016			Montant au 31/12/2015			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
	55 003					50 637			
- Auto	890	1 187 690	53 816 201	51 602 067	964 331	737	3 401 823	223 359	3 178 464
- Transports	2 224 976		2 224 976	5 178 815		5 178 815	-2 953 840	0	-2 953 840
- Incendie	6 360 133		6 360 133	7 945 573		7 945 573	-1 585 440	0	-1 585 440
- Constructions	593 999		593 999	454 648		454 648	139 351	0	139 351
- RCG	7 025 035		7 025 035	6 833 725		6 833 725	191 310	0	191 310
- R. Divers	4 238 436		4 238 436	2 984 114		2 984 114	1 254 321	0	1 254 321
- GPE Maladie	1 431 518		1 431 518	1 331 322		1 331 322	100 196	0	100 196
- Acc Corporels	2 997 780		2 997 780	3 033 830		3 033 830	-36 050	0	-36 050
Total	79 875 767	1 187 690	78 688 077	79 364 095	964 331	78 399 764	511 672	223 359	288 313

PA340 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 55 927 DT contre 84 238 DT en 2015.

PA341 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 1 459 443 DT contre 1 183 209 DT en 2015.

PA361 - Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour les branches :

- Automobile : 527 050 DT.
- R.C. Général : 1 064 468 DT.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2016 est de 13 794 262 DT contre 12 182 550 DT en 2015. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 – Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2016 à 13 749 889 DT contre 10 132 882 DT au 31/12/ 2015 (dont principalement dettes envers réassureurs de 4 712 106 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2016 est de 666 477 DT contre 506 227 DT au 31/12/2015 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 41 886 439 DT contre 25 674 174 DT en 2015 soit une évolution de 16 212 265 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	44 188 632	27 623 862	16 564 770
Variation des primes acquises non émises	-110 235	-99 689	-10 547
Sous-total	44 078 397	27 524 174	16 554 223
Primes cédées	-2 191 958	-1 850 000	-341 958
Total	41 886 439	25 674 174	16 212 265

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2016 totalisent 13 317 110 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 6 689 745 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

<u>Provisions techniques vie</u>	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	0
- Provisions techniques non vie	97 715 350
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	130 561 012
- Produits des placements non affectés	6 689 745

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 6 627 365 DT (ces produits de placements affectés à la Vie proviennent en totalité des placements affectés aux branches Vie dont la couverture est à 100% des Provisions techniques Vie).

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 9 161 107 DT contre 4 232 923 DT en 2015, soit une évolution de 4 928 184 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
Sinistres payés	-9 382 557	-4 577 393	-4 805 164
Part des réassureurs dans les sinistres	784 257	392 339	391 917
Variation des provisions pour sinistres	-557 112	-120 966	-436 146
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	-5 694	73 097	-78 791
<u>Total</u>	<u>-9 161 107</u>	<u>-4 232 923</u>	<u>-4 928 184</u>

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 27 777 573 DT (dont une part de réassurances de 67 994 DT) contre 16 643 298 DT (dont une part de réassurances de 37 478 DT), soit une évolution de charge de 11 134 275 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 5 985 502 DT en 2016 contre 4 648 206 DT en 2015.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 5 342 DT en 2016 contre un solde positif de 13 202 DT en 2015.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 657 709 DT en 2016 contre 521 339 DT en 2015.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2016 pour un montant de 354 691 DT contre 231 034 DT en 2015.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 427 482 DT en 2016, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 107 612 DT.

	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Charges de Placement	107 612	319 871	427 482

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2016 à 35 977 732 DT contre 34 668 347 DT en 2015, soit une évolution de 1 309 385 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	52 507 216	50 937 250	1 569 966
Variation des primes émises non acquises	-510 469	70 486	-580 955
Primes à annuler	-69 922	-411 987	342 065
Variation des primes non acquises "PNA"	-3 118 511	-993 303	-2 125 208
Sous-total 1	48 808 314	49 602 446	-794 132
Primes cédées	-13 040 233	-14 593 796	1 553 563
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	209 652	-340 303	549 955
Total	35 977 732	34 668 347	1 309 385

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2016 totalisent 13 317 110 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 6 689 745 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement (après affectation produit Vie)
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	97 715 350
- Capitaux propres+provisions techniques non vie	130 561 012
- Reliquat des produits des placements non affecté	6 689 745

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 5 006 784 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 26 380 386 DT pour l'exercice 2016 contre 27 985 552 DT au titre de l'exercice 2015, soit une régression de 1 605 166 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
Sinistres payés	-30 342 591	-30 195 990	-146 601
Part des réassureurs dans les sinistres	4 567 842	5 118 197	-550 355
Variation des provisions pour sinistres	-288 313	-1 868 542	1 580 229
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	-317 323	-1 039 216	721 893
Total	-26 380 386	-27 985 552	1 605 166

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015	Variation
Provisions pour risques en cours Automobile	-527 050	-282 327	-244 723
Provisions pour risques en cours Responsabilité civile Général	-1 064 468	-497 767	-566 701
Total	-1 591 518	-780 094	-811 424

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 11 559 432 DT en 2016 contre 10 447 781 DT en 2015.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 464 866 DT en 2016 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 160 250 DT) contre une variation positive de 377 646 DT en 2015.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 4 289 951 DT en 2016 contre 3 408 072 DT en 2015.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2016 pour un montant de 2 739 317 DT contre 2 974 501 DT en 2015.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 339 761 DT contre 363 673 DT au 31/12/2015.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2016	2015
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	565 783	210 758
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5 674 826	5 322 013
PRNT1	Produits des placements	6 689 745	5 698 384
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 319 871	- 163 106
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 5 006 784	- 4 668 636
PRNT2	Autres produits non techniques	70 496	55 937
CHNT3	Autres charges non techniques	- 377 228	- 203 389
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		7 296 967	6 251 960
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 2 327 370	- 1 824 155
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		4 969 597	4 427 805
CHNT5	Pertes extraordinaires	- 648 722	-
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>4 320 875</i>	<i>4 427 805</i>

Le poste **CHNT3 Autres charges non techniques** présente un solde de 377 228 dinars au 31/12/2016 contre 203 389 dinars au 31/12/2015 : il s'agit de la somme des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration.

Le poste **CHNT5 Pertes extraordinaires** présente un solde de 648 722 dinars au 31/12/2016 contre zéro dinar au 31/12/2015 : il s'agit la contribution conjoncturelle d'impôts au taux de 7.5% calculée sur les résultats de 2016.

Tableau de détermination du Résultat Fiscal	2016
Résultat Brut de l'exercice	7 296 967
Contribution conjoncturelle (impôts 7.5%)	- 648 722
Résultat après contribution conjoncturelle	6 648 245
Réintégrations (y compris contribution Conjoncturelle 7,5%)	2 232 657
Déductions	- 231 274
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré	8 649 629
Réinvestissement Exonéré	- 2 000 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré	6 649 629
Impôt sur les sociétés	- 2 327 370
Résultat net de l'exercice	<u>4 320 875</u>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 3 461 643 dinars contre 99 845 dinars au 31/12/2015, soit une variation positive de 1 661 798 dinars :

17

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de -22 181 097 dinars en 2016 contre - 10 480 314 dinars en 2015.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités d'investissements de zéro en 2016 contre + 57 827 en 2015.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de + 23 830 806 dinars en 2016 contre + 9 861 610 dinars en 2015.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de + 12 089 dinars en 2016 contre - 7 767 dinars en 2015.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2016	2015
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2016

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-									
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	1 011 780	280 202	-	1 291 982	906 342		78 459				984 800		307 182
1.3 Fonds de commerce				-									
1.4 Acomptes versés		389 795		389 795	-		-						389 795
	1 011 780	669 997	-	1 681 777	906 342	-	78 459	-	-	-	984 800	-	696 970
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	788 917	146 711	-	935 628	604 656		62 983				667 640		267 981
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 378 442	564 246	-	1 942 688	1 181 081		185 515				1 366 597		576 091
2.3 Acomptes versés	-	123 732	-	123 732	-		-						123 732
	2 167 359	834 689	-	3 002 048	1 785 738	-	248 499	-	-	-	2 034 236	-	967 811
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	-	801 360	-	801 360	-		13 744				13 744		787 616
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-		-				-		-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-		-				-		-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-		-				-		-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-		-				-		-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-		-				-		-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-		-				-		-
3.4 Autres placements financiers	185 570 446	166 762 765	110 411 672	241 921 540	-	251 584	-	252 004			-	503 589	241 417 951
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	9 560 656	29 776 113	25 436 725	13 900 043		251 584		252 004				503 589	13 396 451
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	158 746 229	78 844 898	39 987 214	197 603 914									197 603 914
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-									-
3.4.4 Autres prêts	463 561	141 754	187 733	417 582									417 582
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	16 800 000	58 000 000	44 800 000	30 000 000									30 000 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-									-
3.5 Créances pour espèces déposées	381 583	365 061	360 856	385 788									385 788
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-									-
	185 952 029	167 929 186	110 772 527	243 108 688	-	251 584	13 744	252 004	-	-	13 744	503 589	242 591 351
TOTAL:	189 131 168	169 433 872	110 772 527	247 792 512	2 692 079	251 584	340 701	252 004	-	-	3 032 781	503 589	244 256 141

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins- Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	801 360	787 616	787 616	-13 744
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	13 900 043	13 396 455	13 396 455	-503 589
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	197 603 914	197 603 914	197 603 914	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	417 582	417 582	417 582	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	30 000 000	30 000 000	30 000 000	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	385 788	385 788	385 788	
Autres dépôts	0	0	0	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>	<i>243 108 688</i>	<i>242 591 355</i>	<i>242 591 355</i>	<i>-517 333</i>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	216 742 018	216 742 018	216 742 018	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	11 950 818	11 950 818	11 950 818	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire:	Exercice de survenance		
	2 012	2 013	2 014
Inventaire 2014			
Règlements cumulés	24 778 378	19 567 561	12 198 657
Provisions pour sinistres	13 749 261	15 473 560	25 674 871
Total charges des sinistres	38 527 639	35 041 120	37 873 528
Primes acquises	47 357 961	45 125 109	49 124 903
% sinistres / primes acquises	81%	78%	77%

Année d'inventaire:	Exercice de survenance			
	2 012	2 013	2 014	2 015
Inventaire 2015				
Règlements cumulés	26 544 105	21 694 280	20 752 473	11 929 961
Provisions pour sinistres	11 072 820	12 312 069	14 917 873	22 383 591
Total charges des sinistres	37 616 925	34 006 349	35 670 346	34 313 552
Primes acquises	47 357 961	45 125 109	49 124 903	49 602 446
% sinistres / primes acquises	79%	75%	73%	69%

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Inventaire 2016					
Règlements cumulés	27 681 481	24 218 831	22 985 648	18 137 225	14 193 551
Provisions pour sinistres	9 330 649	7 570 656	9 135 364	13 352 798	24 376 218
Total charges des sinistres	37 012 130	31 789 487	32 121 012	31 490 023	38 569 769
Primes acquises	47 357 961	45 125 109	49 124 903	49 602 446	48 808 314
% sinistres / primes acquises	78%	70%	65%	63%	79%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placemen ts dans les entreprise s liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	346 568	55 182	401 751	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	1 448 897	11 466 462	12 915 359	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	1 795 465	11 521 645	13 317 110	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-143 741		-143 741	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)		-283 741	-283 741	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-143 741	-283 741	-427 482	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	25 698 032	18 380 365	44 078 397
Charges de prestations	-3 309 796	-6 629 873	-9 939 669
Charges de provisions d'assurance vie	-14 248 202	-13 433 066	-27 681 268
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	8 140 034	-1 682 574	6 457 460
Frais d'acquisition	-5 153 536	-837 308	-5 990 844
Autres charges de gestion nettes	-366 473	-291 236	-657 709
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-5 520 009	-1 128 544	-6 648 553
Produits nets de placements	3 832 735	2 794 630	6 627 365
Charges de placements	-45 404	-62 207	-107 612
Participation aux résultats et intérêts techniques			0
Solde financier	3 787 331	2 732 422	6 519 753
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 191 958	0	-2 191 958
Part des réassureurs dans les charges de prestations	778 563	0	778 563
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-67 994	0	-67 994
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	484 818	0	484 818
Commissions reçues des réassureurs	354 691	0	354 691
Intérêt	-11 955	0	-11 955
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-653 835	0	-653 835
Résultat technique	5 753 522	-78 696	5 674 826
Informations complémentaires			
Montant des rachats		5 181 918	5 181 918
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	65 005 633	49 804 909	114 810 542
Provisions techniques brutes à l'ouverture	50 616 523	35 955 640	86 572 163
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	19 114 991	2 342 910	6 354 419	836 529	966 115	2 865 981	1 991 409	12 688 143	1 647 818	48 808 314
Primes émises	19 931 178	2 016 567	7 354 996	1 402 816	1 944 107	2 901 567	1 991 409	12 729 526	1 654 659	51 926 825
Variation des primes non acquises	-816 187	326 343	-1 000 577	-566 288	-977 992	-35 586	0	-41 383	-6 841	-3 118 511
Charges de prestation	-16 639 867	2 260 966	-1 781 335	-196 304	-2 226 931	-2 467 463	-705	-9 863 128	-803 796	-31 718 562
Prestations et frais payés	-13 216 680	-598 065	-3 342 310	-56 953	-1 450 143	-984 708	-705	-9 857 381	-835 646	-30 342 591
Charges de provisions pour prestations diverses	-3 423 187	2 859 031	1 560 976	-139 351	-776 788	-1 482 754	0	-5 746	31 850	-1 375 971
Solde de souscription	2 475 124	4 603 876	4 573 084	640 224	-1 260 816	398 518	1 990 705	2 825 015	844 021	17 089 751
Frais d'acquisition	-4 011 166	-906 133	-1 939 142	-224 480	-412 410	-657 270	-500 967	-1 887 061	-395 687	-10 934 317
Autres charges de gestion nettes	-2 180 548	-461 675	-378 314	-43 036	-249 778	-183 947	-39 637	-626 592	-126 423	-4 289 951
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-6 191 714	-1 367 808	-2 317 456	-267 516	-662 188	-841 217	-540 604	-2 513 653	-522 110	-15 224 267
Produits nets de placements	3 133 725	152 162	589 370	130 159	464 880	271 457	0	100 873	164 159	5 006 784
Solde financier	3 133 725	152 162	589 370	130 159	464 880	271 457	0	100 873	164 159	5 006 784
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 657 968	-1 742 911	-4 964 769	-581 966	-320 365	-1 643 439	-1 142 745	-655 235	-121 183	-12 830 581
Part des réassureurs dans les prestations payées	136 755	461 413	2 856 417	40 829	121 457	313 711	696	621 659	14 906	4 567 842
Part des réassureurs dans les charges de provisions	2 641 018	-2 705 124	-1 533 576	25 627	243 770	919 550	0	-8 371	99 782	-317 323
Part des réassureurs dans les PB	0	52 728	28 918	0	0	-47 375	0	0	0	34 271
Commissions reçues des réassureurs	0	393 704	1 542 543	130 754	28 539	440 465	42 525	537	0	2 579 067
Intérêts servis	-146 494	-14 993	-140 075	-12 817	0	-25 382	0	0	0	-339 761
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	973 311	-3 555 184	-2 210 542	-397 573	73 400	-42 470	-1 099 524	-41 409	-6 494	-6 306 485
Résultat technique	390 446	-166 954	634 456	105 294	-1 384 725	-213 712	350 577	370 825	479 575	565 783

ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Année d'inventaire	2012	2013	2014	2015	2016
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	123 562	178 573	160 742	151 494	934 705
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	- 4 525	123 054	136 288	- 56 890	- 49 908
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	39 492 587	50 612 630	60 614 959	73 532 580	95 727 758
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les

éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	44 078 397	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-9 939 669	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-27 681 268	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	6 457 460	
Frais d'acquisition	-5 990 844	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-657 709	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-6 648 553	
Produits nets de placements	6 627 365	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-107 612	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	
Solde financier	6 519 753	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 191 958	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	778 563	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-67 994	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	484 818	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	354 691	CHV44 2°colonne
intérêt	-11 955	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-653 835	
Résultat technique	5 674 826	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	5 181 918	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	114 810 542	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	86 572 163	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	48 808 314	
Primes émises	51 926 825	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-3 118 511	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-31 718 562	
Prestations et frais payés	-30 342 591	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-1 375 971	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	17 089 751	
Frais d'acquisition	-10 934 317	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-4 289 951	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-15 224 267	
Produits nets de placements	5 006 784	PRNT3 1°colonne
Solde financier	5 006 784	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-12 830 581	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	4 567 842	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-317 323	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	34 271	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	2 579 067	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servis	-339 761	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-6 306 485	
Résultat technique	565 783	

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	17 567 830
Provisions pour primes non acquises ouverture	14 449 319
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	78 688 077
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	78 399 764
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	1 459 443
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 183 209
Autres provisions techniques clôture	1 591 518
Autres provisions techniques ouverture	780 094
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

SOCIÉTÉ ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2016 et faisant apparaître un total bilan de 305 743 913DT, un résultat net de l'exercice de 4 320 875DT, un résultat technique non vie bénéficiaire de 565 783DT et un résultat technique vie bénéficiaire de 5 674 826DT. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de

fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5. A notre avis, les états financiers présentent sincèrement la situation financière de la société « Assurances BIAT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Autres informations et vérifications

6. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nos principales conclusions ont été portées au niveau de nos lettres de direction. Nous vous informons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

7. Sur la base de nos vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale.

8. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurances BIAT » à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières.

9. Nous devons, aussi, noter que la société « ASSURANCES BIAT » détient, à la date du 31 Décembre 2016, une participation de 0.02% du capital de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT», elle-même détenant 92,202% du capital de la société « ASSURANCES BIAT ». Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par action ne peut pas posséder d'actions d'une

autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10 %. Par conséquent, la société «ASSURANCES BIAT» ne peut exercer les droits de vote rattachés aux actions qu'elle possède dans le capital de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT ».

Tunis, le 26 Avril 2017

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT
Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA
Associé

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Mr. Chiheb GHANMI
Associé

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées :

I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. En date du 23 mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la

libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2016, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 8 409DT

2. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'Assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculée sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite SUCCESS FEES calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur faciale pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5DT et un maximum de 25DT) prélevée trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31/12/2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000 DT.

3. En date du 27 décembre 2016, Assurances BIAT et la banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu une convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées. Une première opération de pension livrée a été réalisée le 28/12/2016 pour un montant total de 25 849 337 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (25 430 bons) pour une période de 20 jours à un taux négocié de 4.6%.
4. La compagnie a signé en date du 30 décembre 2016, un procès verbal avec la société la protectrice SA, portant sur l'apurement réciproque des suspens des années 2012 et antérieurs. Cette opération s'est traduite par la comptabilisation d'une perte nette d'un montant de 171 920 DT.

I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2016 :

1. En date du 23 mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

En 2016, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 10 511DT

2. En date du 10 décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculée sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite SUCCESS FEES calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur faciale pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5DT et un maximum de 25 DT) prélevée trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours)

Au 31/12/2016, le montant placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL est de 250 000 DT.

3. De plus et en date du 07 avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

En 2016, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 17 607DT

4. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis, et ce moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;
- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous-location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction. En 2014, par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1er mai 2014 et finissant le 30 avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1er mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 27 235 DT hors TVA.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont révélé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

II-1 : Rémunération du Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 27 Mai 2015 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général pour une durée de trois ans renouvelables. Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 DT à servir sur 16.5 mois.
- Une prime de fin d'année versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 01 Juin 2016 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général pour un montant net de 55 000 DT au titre de l'exercice 2015 servie en 2016.

La charge supportée par la société au titre de 2016 s'élève à 284 597 DT, outre des avantages divers totalisant un montant de 10 528 DT.

II-2 : Rémunération du Directeur Général Adjoint

Le comité de rémunération réuni en date du 12 Avril 2013, désigné par le conseil d'administration a décidé de fixer les émoluments à allouer au Directeur Général Adjoint comme suit :

- Un salaire annuel fixe brut de 140 000 DT.
- Une prime d'intéressement versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 01 Juin 2016 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général Adjoint pour un montant net de 51 000 DT au titre de l'exercice 2015 servie en 2016.

La charge supportée au titre de l'exercice 2016 s'élève à 224 782DT, outre des avantages divers totalisant 4 701DT.

II-3 : Honoraires du Président du Conseil d'Administration :

En date du 20 octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale de 01 juin 2015 au 31 décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

La charge brute supportée par la société au titre de 2016 est de 97 446 DT.

II-4 : Rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 01 juin 2016 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2015 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT.

Les membres du comité permanent d'audit d'assurances BIAT sont rémunérés par un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux et ce pour l'exercice 2015. Le montant brut supporté par la société au titre de 2016 est de 55 000DT.

II-5 : Rémunération du personnel détaché

Assurances BIAT a supporté une charge de 285 080DT relative aux factures de détachement de deux personnes de la BIAT, outre un détachement sans facturation de trois autres personnes auprès de « Assurances BIAT » à compter du 21 Septembre 2011 pour la première personne, à compter du 09 Novembre 2015 pour la deuxième personne et à compter du 20 juin 2016 pour la troisième personne.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 26 Avril 2017

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT
Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA
Associé

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Mr. Chiheb GHANMI
Associé